



Problème compagnon tyrannique

Par **princesserebelle**, le 11/01/2015 à 11:37

Bonjour,

Je vis avec un compagnon qui est tyrannique, il n'arrête pas de crié et il est violent verbalement. Il insulte mes enfants et moi.

Il est logé gratuitement dans un appartement qui m'appartient et que j'aimerais récupéré afin de le mettre en location. Il n'a pas de bail, uniquement les factures qui sont à son nom. Je souhaiterais le mettre dehors en faisant changer les serrures lorsqu'il n'est pas là.

Je souhaiterais savoir si j'en ai le droit ?

Je vous remercie de votre aide.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le 11/01/2015 à 12:33

Bonjour,

Occupant un appartement sans droit ni titre, rien ne vous interdit de mettre ses affaires dans des sacs poubelle, les-dits sacs seront placés sur le palier et de changer les serrures. Vous êtes chez vous, pas lui.

Par **moisse**, le 11/01/2015 à 15:23

Bonsoir,

[citation]. Il n'a pas de bail, uniquement les factures qui sont à son nom[/citation]

De quelles factures s'agit-il ?

En effet s'il s'agit d'abonnements EDF ou GDF, eau, chauffage, assurance....l'existence d'un bail verbal pourrait être démontrée.

Par **princesserebelle**, le **11/01/2015 à 16:13**

Il a effectivement des factures EDF, GDF, Internet, téléphone et eau mais il ne paie pas de loyer.

Nous avons un enfant ensemble mais la vie devient impossible à cause de accès de colère répété et de ses insultes. De plus il veut tout dirigé, il dit qu'il est le "maître" et que nous (moi et mes enfants) nous devons lui obéir.

Il me fait peur et je ne sais pas par quel moyen le mettre à la porte.

Par **alterego**, le **11/01/2015 à 17:09**

Bonjour,

Vous avez vous même participé à l'existence de cette situation.

Tel que vous le décrivez, l'occupation gratuite du logement dont il acquitte certaines charges (on peut supposer avec initialement votre consentement) et la paternité d'un de vos enfants, le changement des serrures ne serait pas pertinent. Moins encore si il lui manque une case.

Quoi que l'on vous dise, vous ne réglerez jamais ce problème seule. Vous devez vous rapprocher d'une part des services sociaux et d'autre part, puisque vous le décrivez violent, des services de police et de la justice (consultez un avocat).

N'attendez pas de recevoir une avoinée pour les activer.

Cordialement

Par **princesserebelle**, le **12/01/2015 à 10:58**

Bonjour,

J'ai déjà fait deux mains courantes mais la police m'a dit qu'il ne pouvait le mettre dehors car c'était à moi de le faire.

Est-ce qu'un huissier pourrait le mettre à la porte ?

Car je n'ose le faire seule.

Cordialement

Par **aguesseau**, le **12/01/2015** à **11:08**

ce n'est pas un huissier qui va régler votre problème.
les mains courantes ne servent à rien, il faut déposer une plainte.
prenez contact avec les services sociaux de votre mairie.

Par **princesserebelle**, le **12/01/2015** à **11:12**

Puis-je porté plainte pour harcèlement moral ou autre ?
car il ne tape pas, du moins pas encore.
Cordialement